

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°21-2016
sollicitant un crédit d'investissement de CHF 483'800.- destiné au remplacement du
contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur-Rte de Neuchâtel et l'installation d'un
nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont-Av. de la Vallombreuse

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 21 octobre 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 21.2016 s'est réunie à Castelmont, le 20.10.2016, de 20h15 à 21h30, dans la composition suivante :

Christian Burdet, PS, Président
David Boulaz, Les Verts
Madeline Conne, PS
Philippe Cretegny, PLR
Fabien Deillon, UDC, rapporteur
Philippe Marolf, PLR,
Enzo Rosa, PLR

La Municipalité est représentée par Monsieur Michel Pellegrinelli qui était accompagné de Monsieur Guy-Paul Bosson de la Police de l'Ouest. (ci-après POL)

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

M. le Municipal Michel Pellegrinelli répète de nombreux éléments contenus dans le préavis. La municipalité avait à l'origine demandé à la POL de procéder à des réglages de la régulation du trafic du carrefour du chasseur. La POL ayant rencontré de lourdes difficultés, elle s'est approchée de la Municipalité de Prilly, qui nous présente maintenant ce préavis.

La vétusté de l'installation présente des réels dysfonctionnements. Elle est devenue impossible à régler. Par exemple, directement après l'ouverture des barrières du passage à niveau du LEB, la priorité devrait être donnée à l'axe nord-sud. A ce jour, ce n'est plus le cas. En effet, vu la vétusté de l'installation ainsi que les boucles de détection au sol, l'ordre des priorités diffère et, c'est pour cette raison que l'axe nord-sud n'est pas toujours libéré et les temps de passage (inter-vert) ne sont pas non plus maîtrisables.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°21-2016
sollicitant un crédit d'investissement de CHF 483'800.- destiné au remplacement du
contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur-Rte de Neuchâtel et l'installation d'un
nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont-Av. de la Vallombreuse

La sécurité ferroviaire reste malgré tout garantie. L'ancien système était conçu pour cela. La régulation du carrefour du chasseur est complexe car le LEB est un train (et non un tram). Cela implique que le présent projet de remplacement du contrôleur est soumis d'une part à l'approbation de l'office fédéral des transports (OFT) et il est, d'autre part, compliqué par l'interface qui doit être réalisée entre l'infrastructure ferroviaire et routière.

Deux entreprises ont été contactées pour obtenir des offres. L'une n'a pas souhaité y répondre. Nous n'avons donc qu'une seule offre rentrée.

Selon le municipal, on ne trouve en Suisse qu'une seule entreprise compétente pour la réalisation de la régulation des carrefours mixtes ferroviaire-routier.

Les régulations des carrefours du chasseur et de Vallombreuse doivent travailler ensemble. Ils sont reliés. Dans l'actuelle configuration il n'y a pas de contrôleur dédié au carrefour de Vallombreuse et lorsqu'une erreur de transmission a lieu entre les deux unités, l'ensemble se met au clignotement orange. Le projet prévoit toujours la liaison entre les deux carrefours, mais un deuxième contrôleur sera installé pour le carrefour de Vallombreuse, évitant ainsi en cas de dysfonctionnement d'un élément de mettre hors service la régulation des deux carrefours.

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Quels étaient les coûts d'exploitation et d'entretien de la régulation actuelle et quels seront-ils pour la nouvelle installation ?

*Pour l'ancienne installation c'est compliqué. Un technicien intervient à la demande. Comme il n'y a plus de pièces de rechange neuves disponibles, il répare tant bien que mal avec des pièces récupérées et révisées. Les coûts dépendent des pannes. Ce n'est pas maîtrisable. Pour la nouvelle installation, il n'y aura pas de contrat d'entretien. Il y aura 2 ans de garantie. (une négociation est en cours pour l'octroi de 5 ans de garantie) Après la garantie, le fournisseur interviendra à la demande et facturera. **Monsieur Bosson m'informe par téléphone durant la rédaction du présent rapport qu'il a obtenu 4 ans de garantie.***

Pourquoi le programme actuel n'est plus adapté ?

On peut simplement relever les éléments principaux qui sont :

- *il y a plus de trafic*
- *il y a plus de trains*

Est-ce que tout le réseau routier suisse est dépendant d'un seul et unique fournisseur pour une telle installation de régulation ?

Oui. Il y a bien un fournisseur en Allemagne et une autre entreprise, mais celle-ci n'est pas intéressée à soumissionner pour des petites installations. Les mêmes difficultés ont été rencontrées avec les installations sur la ligne du M1. Le problème est lié aux installations ferroviaires en ville.

Quelle procédure de marché a-t-elle été utilisée ?

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°21-2016
sollicitant un crédit d'investissement de CHF 483'800.- destiné au remplacement du
contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur-Rte de Neuchâtel et l'installation d'un
nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont-Av. de la Vallombreuse

Procédure sur invitation

Est-ce correct ?

oui

Un commissaire regrette de ne pas avoir plus de détails concernant les offres.

Le municipal remet les offres au rapporteur pour qu'il en reporte un résumé des éléments :
Selon la loi sur les chemins de fer, la partie contrôleur rail est financée à parité entre le LEB
et la commune.

Ingénierie ferroviaire	47'048.00
Interface rail/route	29'700.00
Equipement extérieur - barrières, moteurs et treuils - sonnerie - Feu de contrôle - contacts de voie - boucles inductives - foultitude de fournitures	117'174.50
Appareillage de commande - armoire, racks - filtres - disjoncteurs - montage - câblage - tests - ...	100'556.00
Onduleur	5'922.00
Batteries	4'165.00
Interface rail/route - disjoncteurs - transformateurs - convertisseur - racks	25'007.00
Petit matériel	812.00
Ingénieur, estimé	7'728.00
Contremaître, estimé	5'840.00
Monteur, estimé	61'696.00
Transport et déplacements	270.00
Total hors TVA	405'918.50
50 % à notre charge	202'959.25
Arrondi dans le préavis	220'000.00

(résumé de l'offre de 6 pages)

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°21-2016
sollicitant un crédit d'investissement de CHF 483'800.- destiné au remplacement du
contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur-Rte de Neuchâtel et l'installation d'un
nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont-Av. de la Vallombreuse

Carrefour Chasseur	
Armoire pour la commande de régulation du trafic - Chasseur – Neuchâtel - Le Mont – Vallombreuse	134'406.00
Simulation, chargement des programmes et affinage	4'500.00
Insert à LEDS et module de surveillance optique pour feux à LED, optiques à LED et modification du câblage des boîtes à feux	7'930.00
Caméra Traficam	2'800.00
Câbles et tirage des câbles	5'510.00
Dépose de l'armoire existante pose et raccordement de la nouvelle, tests	4'900.00
Modem GSM/GPRS/EDGE, programmation, interface Rail/route, Interface entre contrôleur MG4 et commande ferroviaire LEB, Racks, transformateurs, borniers, câblage, coupe-circuits, disjoncteurs Remplacement de la commande électronique dur carrefour Vallombreuse, récupération de l'armoire en aluminium,, fourniture et installation de commande de mise au clignotant sécuritaire indépendante LEB	2'200.00
Fourniture, programmation et installation de test automatique de la sécurité ferroviaire, mise au clignotant programmée avec relevé dans le journal des événements	3'400.00
Modification de commande ferroviaire existante, repérage des fonctionnalités existantes, simulation de toutes les commandes et tests avec LEB.....	24'500.00
Formation pour MG4, 1 journée 3 personnes	Inclu
Total	190'146.00
Plus value pour armoire indépendante Carrefour Vallombreuse	16'450.00

(résumé de l'offre de 8 pages)

Les offres complètes peuvent être consultées auprès du Municipal responsable.

A quoi sert le software d'aide à l'exploitation ?

Il permettra de donner plus de fluidité au trafic. On pourra diminuer la durée de fermeture des barrières ou alors les temps de passage. Il faut se rendre compte que 10 secondes représentent déjà le passage de 8 véhicules en mouvement.

La fermeture des barrières représente environ 1 minute au minimum par passage de train, soit, en période de pointe, environ ¼ du temps.

Est-ce que ces modifications risquent de faire baisser la vitesse de trafic du LEB ?

Non, le LEB gardera sa vitesse de trafic.

Les priorités gérées sont par ordre : le train, les véhicules des TL et le trafic ordinaire.

Comme les TL bénéficient d'une priorité, financent-ils quelque chose ?

Non, les TL ne payent rien, mais, ils fournissent le modem SAE par où transitent les informations les concernant.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°21-2016
sollicitant un crédit d'investissement de CHF 483'800.- destiné au remplacement du
contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur-Rte de Neuchâtel et l'installation d'un
nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont-Av. de la Vallombreuse

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie Monsieur le Municipal et Monsieur Bosson qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

Pour les commissaires il semble qu'il n'y a pas beaucoup à discuter. Le conseil semble n'avoir aucune liberté de manœuvre.

Il n'y a rien à discuter concernant la participation du LEB car selon les informations reçues celle-ci est fixée par la loi sur les chemins de fer.

Les commissaires sont aussi étonnés du prix des éléments nécessaires et aux prestations de service liées. Le tout semble surfait. L'absence de concurrence en est très probablement la cause.

Ce qui étonne aussi considérablement les commissaires, c'est qu'on nous assure qu'il n'existe pas de concurrence sur le marché. Il n'y aurait en Suisse qu'une seule entreprise qui de plus se trouve justement au Mont-sur-Lausanne. Est-ce vraiment le cas ? Est-ce que toute la Suisse doit faire appel à la même entreprise. Un commissaire suggère qu'éventuellement ce soit la seule entreprise **francophone** disponible.

Avoir un fournisseur au Mont-sur-Lausanne est certainement un avantage pour les interventions futures.

La municipalité a procédé par procédure de soumission sur invitation et non par procédure ouverte. Vue le total des travaux, part du LEB comprise, de plus de 500'000.-, une procédure ouverte n'est-elle pas obligatoire ?

Les commissaires souhaitent que l'on s'assure dès maintenant des conditions du service après vente (SAV), après la garantie.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité de 7 voix pour qu'elle décide de préavis favorablement le préavis.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°21-2016
sollicitant un crédit d'investissement de CHF 483'800.- destiné au remplacement du
contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur-Rte de Neuchâtel et l'installation d'un
nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont-Av. de la Vallombreuse

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 21-2016
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 483'800.- destiné au remplacement du contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur – Rte de Neuchâtel et l'installation d'un nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont – Av. de la Vallombreuse ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 20 ans au maximum par la rubrique 611.331 « Police .- Signalisation routière » ;
3. de faire figurer sous la rubrique 611.390 « Police – Signalisation routière » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

Au nom de la commission :

le Président le Rapporteur

Christian Burdet

Fabien Deillon